



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
16 OCTOBRE 2012**

- PRÉSENTS** :
- |      |   |
|------|---|
| Mme  | I. GIANNATTASIO, Présidente                           |
| Mme  | V. MORON, Vice-Présidente                             |
| Mme  | C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire                       |
| Mmes | M. CALAME, M. GOSSAUER, T. MARET et A.-M. PUTTON      |
| MM.  | R. BONO, R. HUGON, P. MEYLAN, B. SCHOPFER et B. VIRET |
| M.   | R. GUNTER, Maire                                      |
| M.   | X. BEUCHAT, Adjoint                                   |
| M.   | P. BOUVIER, Adjoint                                   |
- ABSENT** :
- |    |           |
|----|-----------|
| M. | C. BRUHIN |
|----|-----------|

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 10 oui.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 8 octobre 2012, **Mme la Présidente** demande si des Conseillers municipaux ont l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 29 septembre dernier concernant le sujet suivant :

- avec l'acceptation du budget 2013, l'Assemblée générale a donc maintenu les contributions communales 2013 au financement de l'ACG à leur niveau de 2012, à savoir CHF 3.-- / habitant, à noter que ce montant est statutairement réduit à CHF 2.-- / habitant pour la Ville de Genève.

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit de veto.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Construction « sauvage » au chemin de Champlong, parcelle n° 2104**

**M. Gunter** informe qu'un courrier a été envoyé début octobre à la direction des autorisations de

construire pour signaler que ce bâtiment n'a fait l'objet d'aucune demande d'autorisation. La réponse dudit service est parvenue hier à la Mairie, précisant que le département va procéder à un contrôle et y donner la suite qu'il convient.

**Mme Putton** dit qu'il semble remplacer une construction existante mais en plus grand.

**M. Hugon** mentionne que d'un point de vue cadastral, les propriétaires ont certainement le droit d'ériger une construction, mais qu'il s'agit surtout d'une question de principe, démolir pour reconstruire devant faire l'objet d'une autorisation.

#### **b) Renaturation du Nant de Couchefatte**

**M. Gunter** mentionne qu'il s'agit de la fin des travaux du tronçon amont (entre les « jardins familiaux » et la route de Passeiry). Lors du rendez-vous auquel il s'est rendu ce matin, il a précisé que ce qui intéresse Chancy c'est surtout la suite, dans la partie où il y a toutes les constructions sauvages. Mme Nayemi Sedipeh (DIME) a indiqué que la commune allait être invitée à discuter de celle-ci lors d'une future séance. **M. Gunter** a reçu plusieurs remarques et questions sur la longueur du tronçon qui sera renaturé et a répondu que la totalité devrait l'être à long terme.

**M. Gunter** indique que l'autre branche direction Gennecy, parallèle à la route Moulin-Roget et délimitant Chancy/Avully, fait également partie du projet mais qu'il est plus compliqué d'obtenir tous les accords car les propriétaires sont nombreux.

**M. Hugon** demande si de la faune se développe.

**M. Gunter** précise qu'au départ du projet, le DIME souhaitait empoissonner le bas du Nant de Couchefatte. A voir par la suite s'il est possible que des poissons soient implantés au niveau des étangs créés.

**Mme Putton** demande s'il existe un projet d'aménagement, notamment une promenade, ou si cela restera des propriétés privées.

**M. Gunter** lui répond qu'une arborisation des berges est prévue mais pas de chemin pédestre autre que ceux déjà existants.

**Mme Gossauer** rejoint la séance à 20h15.

#### **c) CAP, Caisse de retraite des employés de la Ville de Genève, des SIG et de la majorité des communes**

**M. Gunter** résume la situation.

Actuellement la CAP est une institution de prévoyance de droit public, commune à 48 employeurs. De nouvelles dispositions fédérales relatives à l'organisation et au financement de ce type d'institutions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Un délai de 2 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, leur a été accordé pour se mettre en conformité.

Cette loi fédérale impose notamment aux institutions de prévoyance de revêtir la forme d'une Fondation ou d'une Institution de droit public avec personnalité juridique. Concrètement, la CAP deviendrait donc la Fondation de prévoyance intercommunale.

D'un point de vue financier, les institutions devront disposer d'un plan de financement qui permette d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% sur 40 ans pour l'ensemble des engagements de prévoyance. Aujourd'hui, pour la CAP, ce dernier est à 77.9%, toutefois, et comme pour toutes les caisses de prévoyance, ce pourcentage tendant à baisser notamment à cause du vieillissement de la population, la CAP devra procéder au changement des bases techniques ainsi qu'à l'abaissement du taux d'intérêt technique lié à l'évolution des placements sur les marchés financiers.

A l'heure actuelle, le taux d'intérêt technique s'élève à 4%; il sera abaissé à 3.5%. Ces différents éléments amèneront le degré de couverture à passer de 77.9% à 71.2%.

Il est donc prévu, pour les assurés d'une part, d'augmenter la durée d'affiliation de 35 à 40 années et de prolonger l'âge de la retraite technique à 64 ans (au lieu de 62 ans); pour les employeurs d'autre part, il s'agira d'absorber le financement du changement du taux d'intérêt technique au prorata des engagements, ce qui représente environ CHF 50 millions pour la totalité des communes (Ville de Genève, exceptée).

Le Conseil municipal devra voter une délibération pour approuver la création de la Fondation, les nouveaux statuts inhérents, ainsi que les mesures liées au changement du taux d'intérêt technique (début 2013).

Le projet de loi concernant la constitution de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public devra ensuite être approuvé par le Grand Conseil. Deux séances d'information seront organisées pour les Conseillers municipaux en début d'année 2013.

Suite aux différentes questions, **M. Gunter** précise que le taux technique correspond au taux moyen de rendement (et pas au taux de conversion). L'incidence sur la commune sera le paiement d'environ CHF 75'000.-- (selon une première estimation); la Surveillance des communes se prononcera sur la possibilité d'inscrire cette somme au budget comme investissement. Ce surcoût n'interviendra qu'une seule fois. La parité employé / employeur ne devrait pas changer.

**M. Bouvier** rejoint la séance à 20h25.

#### **d) Burkina Faso**

Lors du Conseil municipal d'avril dernier, **M. Gunter** avait indiqué qu'il serait nécessaire de mettre en place un arrosage pour les cultures permettant de fournir le repas de midi aux élèves du centre de formation. Sur place, un camion-citerne d'occasion a été acheté et transformé en château d'eau (M. Gunter fait circuler la photo). Fin octobre une équipe d'ingénieurs bénévoles de Genève se rendra sur place afin d'installer les panneaux solaires, la pompe et tous les équipements électriques nécessaires à sa mise en fonction.

Cette année, grâce à la pluie, un arrosage fréquent n'a pas été nécessaire. **M. Lädemann**, Président de l'association, se rend sur place une fois par an et reste en contact régulier pour la gestion du centre et des travaux.

Une Assemblée Générale de l'association devrait bientôt avoir lieu.

#### **e) Conseil de l'établissement scolaire Athenaz - Avully - Chancy**

**M. Bouvier** indique que le premier conseil de l'établissement suite au regroupement des trois communes, a eu lieu (présentation / information générale) et qu'il informera les Conseillers municipaux des différents projets qui seront proposés pour ces prochaines années.

#### **f) Réception des travaux de la cuisine de la salle communale**

**M. Bouvier** communique qu'il a transmis les remarques émises par la commission des bâtiments et travaux à l'architecte. Les derniers ajustements se feront prochainement et ce chantier a respecté tant le budget que les délais fixés.

#### **g) Restaurant scolaire**

Suite à la municipalisation du restaurant scolaire, **M. Bouvier** informe les Conseillers qu'il a fallu une période de rodage avec la Fondation Pro, mais qu'aujourd'hui tout va très bien.

## **h) Solde du PLQ Champlong / Raclerets**

**M. Beuchat** informe qu'une demande de renseignement formulée par les promoteurs de Champlong/Raclerets est parvenue à la Mairie concernant un reliquat de terrain en prolongement de l'actuel chantier.

**M. Beuchat** explique que le reliquat ne sera pas reclassé en zone agricole et que les promoteurs souhaitent donc évidemment continuer à construire. Après plusieurs entretiens avec la Mairie, une demande officielle de renseignements a été envoyée au département de l'urbanisme. Ce nouveau chantier comprendrait 30 nouveaux logements répartis en 11 villas et deux immeubles, PPE et LUP.

**M. Beuchat** propose qu'une réunion de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie soit organisée afin de se prononcer sur ce nouveau projet. Il souhaite par ailleurs solliciter l'avis de M. Weil, urbaniste de la commune.

Un nouveau PLQ n'est pas obligatoire pour autant que le Maire donne son aval.

**M. Hugon** demande à ce que le temps des séances de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie soit mieux prévu. La quantité d'informations à assimiler étant relativement importante, il est difficile pour les commissaires de prendre connaissance du dossier, l'étudier et d'émettre une opinion lors de la même session. Peut-être que deux réunions seraient nécessaires afin d'avoir la possibilité de partager la charge et de pouvoir rendre un avis plus réfléchi.

**M. Beuchat** lui précise que le délai imposé est de 30 jours pour formuler un préavis et qu'il faut donc dans le cas présent demander une prolongation de délai. Il confirme que les plans sont à la Mairie, à la disposition des commissaires.

**Mme Calame** se charge de fixer les dates des deux séances de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

## **i) Entrée du village, nouveaux aménagements sur la route de Bellegarde**

Suite à une question de **M. Hugon**, **M. Beuchat** évoque le contact qu'il a eu avec la DGM concernant les chicanes de l'entrée du village.

**M. Beuchat** rappelle que le projet d'implantation des chicanes avait été validé avant 2007 et a conditionné tout le reste du réaménagement. Le constat de non satisfaction étant clairement établi, il faudra donc refaire une demande auprès du canton. Il y a bien eu un projet d'îlot central, qui aurait été plus pertinent, mais l'acceptation de la précédente demande (chicanes) a fait que ce dernier n'a pas abouti.

Selon l'inforadar posé par le TCS, **M. Beuchat** confirme qu'entre le premier immeuble du village et le bâtiment de la voirie, la vitesse des véhicules est encore beaucoup trop élevée. La pose d'un sens de priorité pourrait éventuellement aider à faire ralentir les voitures entrant dans le village.

**M. Hugon** mentionne le problème du manque de visibilité de la piste cyclable.

**M. Beuchat** lui répond que ce sujet a déjà fait l'objet d'une discussion en commission et que les cyclistes pourraient éventuellement passer derrière la haie récemment installée (route de Bellegarde 18 - 20 - 22), ce qui toutefois pose un problème pour les véhicules sortant du parking en reculant.

En conclusion, une lettre sera envoyée à la DGM afin de signaler ces problèmes et demander à ce qu'une solution satisfaisante soit mise en place.

**Mme Putton** demande si la création d'autant de logements ne donnerait pas la possibilité d'ouvrir à nouveau les négociations sur la route de contournement.

**M. Gunter** informe qu'à l'époque la commune avait fait pression afin que la première partie au moins de la route de contournement soit intégrée au PLQ initial. Mais les autorités cantonales avaient débouté cette proposition.

Malgré l'explication claire au sujet de l'augmentation du trafic, notamment induite par 300 habitants supplémentaires rien que sur le territoire de la commune, Chancy n'a malheureusement pas assez de poids pour faire plier le canton à ce sujet.

**M. Meylan** pense que cela vaudrait tout de même la peine de refaire les statistiques de passages en tenant compte des nouvelles habitations, et de reformuler la demande au vu de la contribution de la commune au développement cantonal.

**M. Gunter** précise que sur invitation du Conseil d'Etat, un groupe de travail a été formé afin de réhabiliter le projet tant au niveau de sa faisabilité que de sa nécessité. Mme Kuntzler a également confirmé qu'elle serait favorable à ce que ses collaborateurs participent à ses séances, mais a d'ores et déjà affirmé qu'il n'y aurait pas de budget pour l'engagement de mandataires pour l'étude du projet. La commune souhaite cependant faire avancer le dossier en participant au financement de l'étude quand bien même il s'agisse d'une route cantonale.

**M. Beuchat** complète en mentionnant que dans la mise à jour du plan directeur du réseau routier 2014 - 2017, la projection des véhicules transitant par Chancy est de 10'000 à 12'000 par jour contre 7'000 actuellement.

**Mme Calame** propose de mettre ce débat à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

#### 4. NOMINATION DES PRÉSIDENT-E-S ET VICE-PRÉSIDENT-E-S DES LOCAUX DE VOTE POUR 2013

**Mme la Présidente** présente la liste pour le 3 mars, 9 juin, 22 septembre, 6 octobre, 10 novembre et 24 novembre 2013, à savoir :

Présidente	:	<b>Mme Corinne Herzig Davidovic</b>
Suppléant de la Présidente	:	<b>M. Ulrich Wenger</b>
Vice-Présidente	:	<b>Mme Valérie Froelicher</b>
Suppléante de la Vice-Présidente	:	<b>Mme Sarah Terraneo</b>

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.  
Il est pris acte de ces nominations.

**M. Gunter** précise que M. Wenger ne pourra pas se représenter car il est arrivé à l'âge de la retraite. Il faudra donc penser à lui trouver un remplaçant pour 2014.

#### 5. PROJET DE BUDGET 2013

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Gunter**.

**M. Gunter** fait les remarques suivantes sur la proposition de budget 2013 :

- les prévisions des revenus des personnes physiques annoncées par l'AFC sont inférieures d'environ CHF 145'000.-- à celles prévues pour 2012;
- en cours d'année, les prévisions initiales annoncées pour l'exercice 2012 ont été revues à la baisse;

- aussi, pour le budget 2013, l'Exécutif propose de prendre une marge de 4.5% sur les revenus annoncés des personnes physiques, ce qui paraît plus réaliste au vu des dernières prévisions reçues concernant 2012.
- les prévisions des revenus des personnes morales annoncées par le département sont légèrement supérieures à celles de 2012; la marge proposée est légèrement moins importante.

**M. Gunter** propose de renvoyer ce projet de budget en commission des finances pour l'examen détaillé de tous les éléments.

**Mme la Présidente** confirme le renvoi et la date de la prochaine séance de ladite commission, à savoir jeudi 18 octobre 2012.

## 6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

**Mme Maret** a prévu une séance mi-novembre avec les jeunes du village et deux travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Elle a établi le bilan des activités de Safety-Management qui sera transmis aux Conseillers municipaux.

**Mme Gossauer** souhaite que ce document soit transféré dans les meilleurs délais à la commission des finances pour que le budget concernant Safety-Management soit discuté.

### b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

**Mme Calame** souligne que dès qu'un projet de construction passe en commission, le problème de la circulation devient insoluble. Elle invoque notamment le temps inconsidérable passé pour trouver une solution à peu près viable à la suite du projet « Cœur du village ».

### c) Commission de la circulation et sécurité routière

**M. Hugon** communique que le pont sur la Laire est ouvert et opérationnel. Cependant le feu tricolore restera en place encore un mois environ, le temps que l'ancien pont soit démonté. La renaturation de la Laire suivra les travaux. Le futur trottoir prévu pour aller jusqu'à la douane sera large une fois finalisé. **M. Hugon** trouve que le travail est très satisfaisant.

**Mme la Présidente** cède la présidence à **Mme Moron**.

**Mme Giannattasio** demande que la commission se penche sur la zone 20 des Raclerets, mise à mal notamment par le chantier, ce qui risque de se prolonger compte tenu de l'éventualité évoquée en point 3 h) du présent document. Les incivilités augmentant, une association des habitants va se constituer pour faire certaines demandes à la Mairie.

**M. Hugon** répond que c'est un sujet déjà discuté en commission mais qu'il est toutefois difficile de faire des propositions d'aménagement tant qu'il y a des travaux.

**M. Beuchat** précise que si le nouveau projet de constructions est accepté, les camions passeront par les Raclerets et qu'il est dès lors clair que cela prolongera malheureusement le réaménagement définitif de la zone 20.

**Mme Giannattasio** indique que les mamans du chemin sont de plus en plus en colère et que c'est une situation qui ne peut perdurer.

**M. Gunter** confirme que s'il y a des propositions faites par l'association des habitants des Raclerets, elles seront accueillies et étudiées avec plaisir.

**Mme Giannattasio** poursuit en nommant notamment un camion des SIG n'ayant récemment pas respecté la zone passante des enfants allant à l'école.

**M. Beuchat** prend à sa charge et s'excuse pour l'épisode des SIG, précisant toutefois que la commune n'ayant pas d'employé technique, il doit assumer plusieurs chantiers à la fois et qu'il est difficile de penser à tout. Il a repris récemment le dossier concernant l'aménagement de nouveaux parkings pour ralentir plus efficacement le trafic sur cette zone (initié par le bureau CITEC), mais aucun collecteur de pluie n'étant installé, il semble difficile d'agir rapidement.

**Mme Giannattasio** reprend la présidence.

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève concernant les montants non réclamés de la taxe d'équipement, **M. Hugon** demande des détails en se référant à la somme mentionnée pour Chancy (environ CHF 558'000.--).

**M. Gunter** explique qu'il ne s'agit pas d'un montant utilisable à notre guise mais qui est forcément destiné à de l'équipement (création de trottoir, réaménagement de route ou rebitumage) lié à une zone de construction.

**M. Beuchat** indique que les futurs travaux sur le chemin des Raclerets pourront notamment être financés par ces fonds.

**Mme Gossauer** demande s'il est possible d'inscrire une partie de ce montant au budget.

**M. Beuchat** répond qu'il est possible d'inscrire dans le budget la dépense prévue de la réfection d'une route et d'insérer une recette via la taxe d'équipement.

**M. Gunter** relève encore que ces montants sont contrôlés et qu'ils ne sont versés que sur facture.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h15.

La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio

La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic

La Secrétaire  
Joëlle Noverraz

